

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 septembre 2022	N° 2022-558

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE
Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Baptiste MAURIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PEScina
M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05
Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30
Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30
Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30
M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45
M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20
M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15
M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30
M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20
M. Fabien ROBERT à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 16h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45
M. Christian BAGATE à partir de 19h20
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40
M. Max COLES à partir de 17h40
M. FLORIAN à partir de 16h20
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 18h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20
M. Jérôme PEScina à partir de 17h30
M. POIGNONEC à partir de 17h30
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 septembre 2022	Délibération
	Direction administrative et financière - Pôle ter Sud Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Sud	N° 2022-558

Aménagement de la rue Frédéric Sévène en faveur des modes doux entre la Route de Toulouse et le Giratoire Peydavant/Lamartine à Talence - Arrêt du bilan de la concertation - Approbation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération N° 2021-526, le Conseil Métropolitain du 24 septembre 2021 a approuvé les contrats de co-développement 2021/2023.

Aussi, il a été retenu dans le contrat de co-développement de la ville de Talence l'étude de requalification de la rue Frédéric Sévène dont l'objectif premier est la création d'un aménagement dédié aux vélos, et de proposer ainsi une liaison Est-Ouest sur cet axe de catégorie 2 au réseau hiérarchisé de voirie.

L'amélioration de cette section de voirie sur environ 1,2 Km constitue un axe de progrès pour répondre aux objectifs d'amélioration de la part modale du vélo et connecter d'importants pôles générateurs de déplacements (Bahia, Campus, centre-ville de Talence, habitat collectif denses, etc.)

Ainsi, un programme a été réalisé par Bordeaux Métropole, proposant plusieurs variantes d'aménagement sur les différentes séquences identifiées.

1. Les objectifs du projet

Le projet de réaménagement de la rue Frédéric Sévène vise à requalifier cet espace public en s'appuyant sur les objectifs suivants :

- Favoriser et sécuriser la circulation des cycles en proposant des aménagements adaptés sur l'ensemble du périmètre concerné,
- Garantir l'accessibilité et la qualité des cheminements piétons, notamment au droit des pôles générateurs de déplacements,
- Maintenir une circulation automobile pour la desserte des pôles générateurs de déplacement tout en partageant différemment l'espace avec les modes de déplacement doux,
- Sécuriser les intersections pour tous les usagers,
- Améliorer les espaces publics et le cadre de vie des riverains

2. Contexte de la concertation

L'article L.103-2 du Code de l'urbanisme fait obligation aux maîtres d'ouvrages publics de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les modalités d'une concertation associant la population pendant l'élaboration des projets relevant de leur compétence de nature à modifier de façon substantielle leur cadre de vie.

Cette obligation concerne notamment la réalisation d'investissements routiers dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1.9M€ (article R.103-1 du Code de l'urbanisme).

Aussi, par délibération du Conseil Métropolitain du 25 novembre 2021, Monsieur le Président a autorisé l'ouverture d'une concertation sur ce projet de réaménagement de la rue Frédéric Sévène entre la Route de Toulouse et le giratoire Peydavant/Lamartine à Talence.

2.1 Objectifs de la concertation

L'objectif est de permettre au public d'exprimer ses attentes et préoccupations et de présenter des observations ou propositions sur le projet de réaménagement qui devront être intégrées au bilan et contribueront à la définition du projet.

La concertation s'est tenue du 15 mars 2022 au 12 juillet 2022.

Les objectifs de la concertation sont les suivants :

- Informer sur les enjeux du projet
- Présenter les scénarios et les dispositifs envisagés
- Échanger lors d'ateliers avec les habitants et usagers sur les différents scénarios envisagés
- Recueillir les avis et demandes via les registres, ateliers et réunions
- Intégrer les avis dans l'étude préliminaire

2.2 Modalités

La concertation a été ouverte le 15 mars 2022. La publicité s'est faite par voie de presse le 1er mars 2022 dans le journal Sud-Ouest et par voie d'affichage sur la commune de Talence, dans les locaux du Pôle Territorial Sud et sur le site de la participation de Bordeaux Métropole.

Conformément à la délibération d'ouverture, la concertation a pris les formes suivantes :

- Dépôt d'un dossier consultable aux jours et heures d'ouverture au public et d'un registre permettant de consigner les observations du public, en mairie de Talence et au Pôle Territorial Sud.
- Insertion du même dossier sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<http://participation.bordeaux-metropole.fr/>) et mise en place de pages dédiées permettant de recueillir les avis et observations du public directement via ce site,

- Mise en place de deux ateliers de concertation sur le projet
 - o **Atelier 1 - le 5 avril 2022** : Les objectifs de cet atelier étaient de présenter le projet et des éléments de diagnostic, puis lors d'un atelier en groupes de permettre aux participants de s'exprimer sur leurs usages actuels (mobilité, cadre de vie, ambiances, mobilier urbain, etc.). Le nombre de participants était de 34.
 - o **Atelier 2 - le 10 mai 2022** : Les objectifs de cet atelier étaient de présenter les scénarios détaillés et le programme d'aménagement de la rue, puis lors d'un atelier en groupes de permettre aux participants de s'exprimer sur ces propositions. Le nombre de participants était de 37
- **Tenue d'une réunion publique de clôture le 28 juin 2022** : Cette réunion avait pour objectif de présenter une synthèse des principales contributions issues de la concertation à la date du 28 juin avec les premières réponses apportées par la collectivité. Un temps d'échange a ensuite permis la formulation de nouveaux avis. Elle a réuni 18 participants

Le dossier de concertation contenait : la délibération d'ouverture de la concertation, une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et donnant les grandes lignes du projet d'aménagement et ses variantes, un plan de situation et du périmètre de l'étude, ainsi qu'un plan issu des études préliminaires provisoires

La clôture de la concertation est intervenue le 12 juillet 2022 à 12h00. Elle a été annoncée le 24 juin 2022 par voie de presse dans le journal Sud-Ouest et par voie d'affichage sur la commune de Talence, dans les locaux du Pôle Territorial Sud et sur le site de la participation de Bordeaux Métropole

3. Bilan

Le bilan de la concertation est joint en annexe. Il fait état des contributions et avis exprimés par le public. Au total :

- Sur le site de la participation de Bordeaux Métropole : 40 contributions soit 25 avis et 15 réactions des citoyens ont été déposés
- Sur le registre de la ville de Talence : 2 contributions ont été déposées
- Pas de contribution sur le registre mis en place au Pôle Territorial Sud de Bordeaux Métropole

Les principales portent sur les thématiques suivantes :

- L'étude de mise en sens unique totale ou partielle de la rue F. Sévène
- La nécessité d'améliorer les aménagements en faveur des déplacements doux (aménagements cyclables, mise aux normes des trottoirs)
- La nécessité de reconstituer une offre de stationnement au regard des places existantes ne pouvant pas être conservées dans la cadre du projet
- Le souhait de modérer la vitesse via des aménagements adaptés
- La nécessaire sécurisation des carrefours

Le bilan de la concertation démontre l'importance qu'occupe la rue Frédéric Sévène en tant qu'axe structurant reliant la route de Toulouse au pôle d'échange Peixoto. Cette voie apparaît comme un espace public emblématique dont les usages sont multiples et sur lequel une meilleure répartition des modes est nécessaire. La création d'aménagement doux et la reconstitution du stationnement sont ressorties comme des préoccupations essentielles pour les usagers et feront l'objet d'une attention particulière dans l'étude préliminaire à venir.

En ce qui concerne l'étude de la mise en sens unique partielle ou totale de la voie, elle n'a pas été souhaitée par la ville. Ce principe ayant été identifié comme un invariant dans le cadre des éléments de programme définis par la ville afin de permettre la desserte des différents pôles générateurs de déplacement, concentrer les flux sur cet axe de catégorie 2 au réseau hiérarchisé de voirie et éviter d'impacter les rues adjacentes par des éventuels reports de flux. Cette position a été clairement exposée lors des ateliers et de la réunion publique auprès des participants et n'a pas suscité de réactions particulières.

Le bilan joint en annexe détaille les contributions issues des différents supports de concertation (registre, site internet, ateliers, réunion publique).

Il précise également les réponses apportées par Bordeaux Métropole ou la commune et la manière dont les contributions vont orienter la conception de l'aménagement.

4. Opportunité du projet et prise en considération des contributions du public

De manière générale, les contributions écrites et orales de cette concertation expriment, dans leur majeure partie, leur satisfaction sur les objectifs de ce projet et sur la nécessité de réaménager la rue F. Sévène au regard de l'état actuel de la voie pour un meilleur partage des espaces

Les orientations d'aménagement proposées

Au regard des apports de la concertation et des objectifs du projet, il est proposé de définir les caractéristiques essentielles suivantes :

- La voie conservera son double sens de circulation, ce principe ayant été identifié comme un invariant dans le cadre des éléments de programme
- Dès que les emprises le permettront et notamment au grès des mutations foncières, des places de stationnement seront reconstituées
- Un aménagement bilatéral unidirectionnel en site propre sera proposé pour les cycles
- Les trottoirs et arrêts de bus seront mis aux normes pour les personnes à mobilité réduite
- Les réseaux aériens (télécom, éclairage, électricité) seront enfouis afin de libérer les emprises et de proposer un aménagement plus
- Les carrefours feront l'objet d'un traitement particulier pour apaiser les vitesses et sécuriser tous les modes
- A chaque fois que les emprises le permettront, le projet développera la végétalisation des espaces publics et plus particulièrement les plantations d'arbres.

Les principaux objectifs d'aménagements par séquences sont les suivants et seront affinés en termes de faisabilité dans les suites des études opérationnelles :

Sur la séquence 1

- Le stationnement supprimé sur cette séquence sera partiellement restitué au grès des négociations foncières, notamment avec Bagatelle
- L'intersection Bontemps / Sévène donnant sur l'entrée de la maison des consultations de Bagatelle sera traitée sous forme de plateau surélevé
- La surlargeur fera l'objet d'un traitement d'ensemble proposant la mise aux normes du quai bus, de la végétalisation et quelques places de stationnement tout en garantissant les accès des riverains

Sur la séquence 2

- L'intersection Sévène / Petit chemin d'Ars sera sécurisée via la mise en place d'un plateau et d'un régime de priorité adapté au contexte
- L'intersection Sévène / Bontemps / Blumerel sera traitée sous forme de carrefour giratoire afin de permettre le ralentissement de la circulation et la gestion de tous les flux de manière sécurisée

Sur la séquence 3

- Une attention particulière sera portée au droit du pôle commercial, notamment vis-à-vis des usages actuels et de la réorganisation nécessaire du stationnement
- La connexion du projet au giratoire Crespy sera affinée, les emprises ne permettant pas la mise en place d'un site propre vélo

Eu regard aux réponses apportées par Bordeaux Métropole ou la commune, et aux modifications apportées au projet, déjà intégrées ou à venir, il apparaît pertinent de poursuivre l'opération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment son article L5217-2,

VU les dispositions du code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 et suivants, et R. 103-1,

VU la délibération du Conseil Métropolitain du 24 septembre 2021 relative à l'adoption des contrats de co-développement 2021/2023

VU la délibération du Conseil Métropolitain du 25 novembre 2021 relative à l'ouverture de la concertation sur la rue F. Sévène

VU l'arrêté de Bordeaux Métropole n° 2022-BM0588 du 24 mai 2022 fixant la date de clôture de la concertation relative au projet le 12 juillet 2022 à 12h

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la concertation réglementaire s'est déroulée conformément aux modalités prescrites dans la délibération d'ouverture et que les habitants et usagers ont pu s'exprimer via les supports mis à leur disposition,

CONSIDERANT QUE l'analyse des contributions montre que l'opportunité même du projet n'est pas remise en cause,

CONSIDERANT QUE la prise en compte de certaines préoccupations émises par le public justifie l'ajustement du projet, et seront prises en compte dans le cadre de la poursuite des études en lien avec les contraintes locales

CONSIDERANT QUE le conseil métropolitain sera amené à se prononcer sur les caractéristiques précises du projet lors d'une prochaine délibération (confirmation de décision de faire), laquelle tiendra compte des engagements annoncés suite à la concertation.

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la concertation relatif au projet de réaménagement de la rue Frédéric Sévène à Talence, tel qu'exposé dans le rapport de présentation et dressé en annexe

Article 2 : de confirmer la poursuite du projet, en prenant en compte les enseignements issus de la concertation

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2022	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2022	la Vice-présidente,
	Madame Andréa KISS